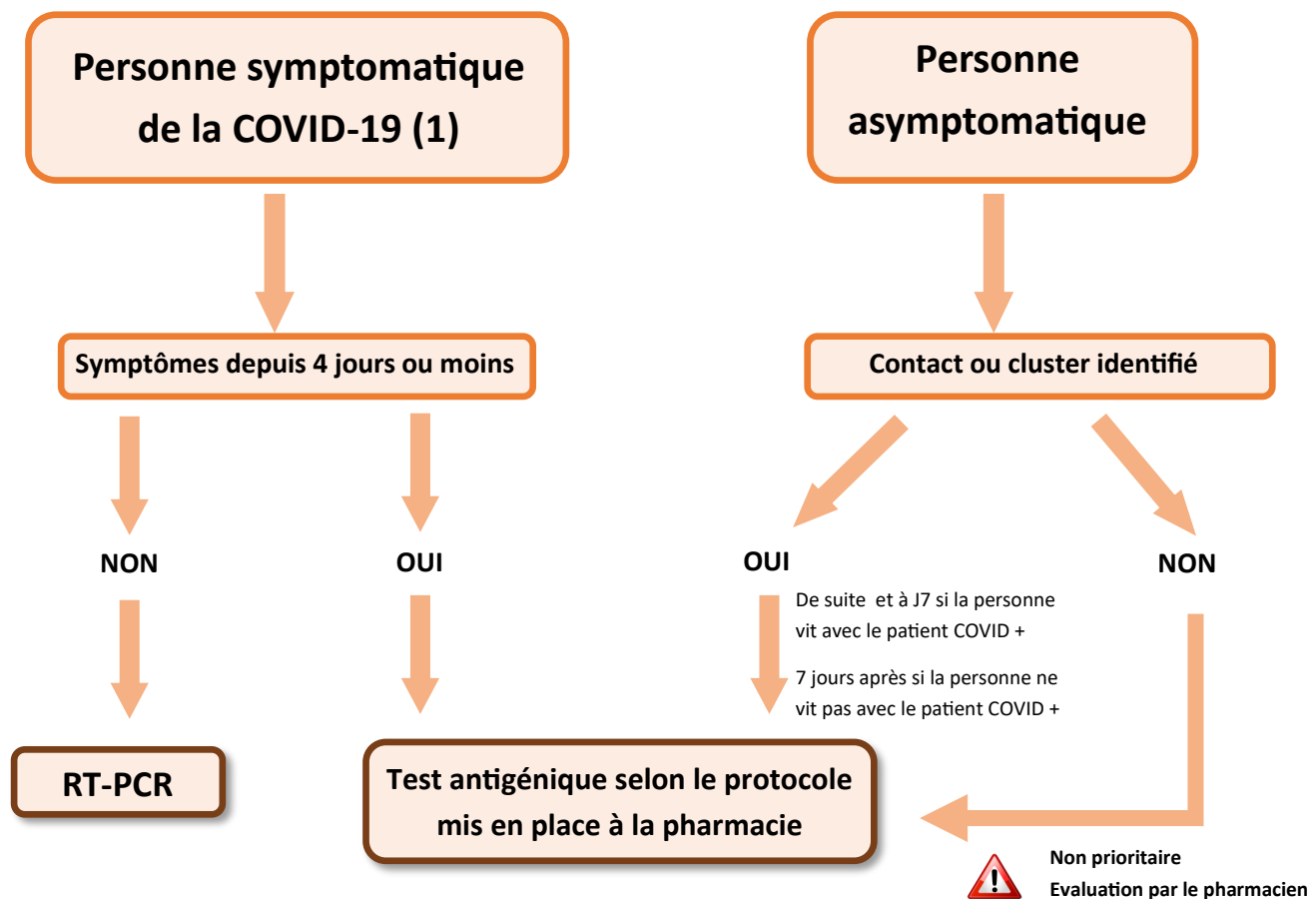


# Critères d'éligibilité des tests antigéniques

Arrêté du 03/12/2020



Aucune ordonnance nécessaire

Prise en charge par l'assurance maladie à 100 %

- **Résultat du test négatif** : Rappel des gestes barrières **Personne symptomatique** : orientation vers le médecin  
**65 ans et + et/ou à facteur de risque de développer une forme grave de la maladie** : orientation vers le médecin
- **Résultat du test positif (symptomatiques et asymptomatiques)** : - Conseil d'isolement pendant 7 jours  
- Dispensation de 30 masques (facturation à l'AM)  
- Orientation vers le médecin

## Nouveau

**Cas particulier** : Personnes se rendant dans les DROM ou dans les pays acceptant le test antigénique (2)

Dépistage possible par test antigénique en pharmacie, dans les trois jours avant le voyage

(2) la liste des pays sera publiée par le Ministère de la Santé

(1) Pour les personnes symptomatiques, les critères d'âge, de comorbidité, de délai de 48 h pour obtenir un résultat de RT-PCR sont supprimés